

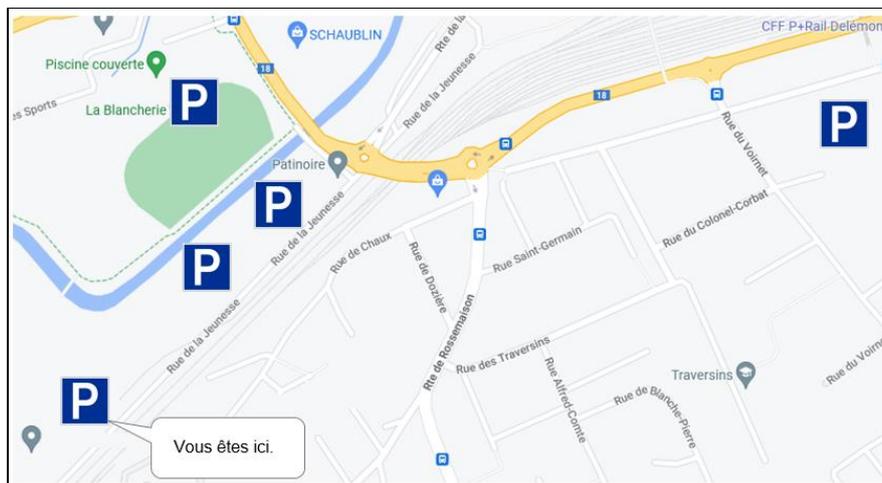
INFORMATIONS RELATIVES AU PARKING DE LA DIVISION ARTISANALE

Chers utilisateurs du parking de la Division artisanale du CEJEF,

Depuis quelques mois, notre parking est très sollicité et il arrive fréquemment que des automobilistes ne trouvent pas de places officielles pour se parquer.

Nous remarquons, dès lors, que de mauvaises habitudes de parcage sauvage ont été prises, ce que nous ne souhaitons pas.

Pour éviter cela, nous vous invitons à utiliser les transports publics ou à réaliser du covoiturage. Toutefois, si vous utilisez votre véhicule et que le parking est complet à votre arrivée, il vous faudra vous rendre dans d'autres parkings publics (carte ci-dessous) et éviter absolument de vous parquer dans des endroits qui ne sont pas prévus pour le faire.



Nous vous rappelons, par ailleurs, que les places réservées à l'administration ne sont pas accessibles au public. Le parking de la Division artisanale est mis à ban. Des contrôles seront réalisés et des amendes seront dressées.

Veuillez noter aussi que le parking de l'École jurassienne du bois, situé dans la continuité de la Division artisanale du CEJEF, est privé. Il est également à ban et les automobilistes qui s'y parquent sans autorisation seront dénoncés aux autorités compétentes.

Merci à tous de prendre bonne note des informations ci-dessus.

Delémont, le 12 octobre 2022

Tristan Muller

Directeur de la Division
artisanale du CEJEF